



CCE : LE DROIT DE SAVOIR

Devant les difficultés récurrentes rencontrées par le CCE et le risque imminent d'un dépôt de bilan, la session des élus du CCE du 04 septembre 2009 a mandaté un cabinet d'expertise avec pour mission d'examiner les frais de fonctionnement, l'avancement du budget, l'analyse des dépenses, les ressources et l'évolution des effectifs entre 2003 et 2009.

Face aux difficultés rencontrées par ce cabinet d'expertise pour mener à bien sa mission, la session du CCE du 03 novembre 2009 a révoqué le bureau du CCE, alors géré par la CFDT, pour mettre en place un Bureau de transition qui garantisse une transparence totale de cet audit.

Le cabinet d'expertise a rendu les conclusions de l'audit à la session du CCE du 12 janvier 2010. Voici les éléments principaux qui ressortent :

SYNTHESES DES PRINCIPAUX DISFONCTIONNEMENTS

- La rentabilité financière du CCE est fragilisée et sa trésorerie est structurellement déficitaire,
- L'environnement comptable et financier du CCE est sinistré, les principes comptables d'arrêté de comptes ne sont pas respectés et le CCE n'a pas d'outil de pilotage comptable fiable.
- Une évolution des effectifs de plus de 40% avec pour conséquence une masse salariale non maîtrisée.
- Un projet informatique déficient, extrêmement cher (site panorama) et ne respectant pas les règles contractuelles légales.
- Des dépenses et des engagements de dépenses (insuffisance de justification, non respect des règles) pouvant prêter à interprétation au regard de leur nature quelque peu éloignée de l'objet social et culturel du CCE.

SESSION DU CCE DU 12 JANVIER

Les élus ont pris acte des conclusions de l'expertise et une motion a été proposée. L'UNSA n'y était pas opposé sous réserve que la Synthèse Générale de cet audit soit communiquée aux salariés de la compagnie.

Les élus CFDT et FO ont refusé que cette synthèse soit diffusée à l'ensemble du personnel, les élus CGT se sont abstenus.

Extrait « Les élus prennent acte des conclusions de l'expertise et des constats relevés susceptibles de compromettre certains grands équilibres et la pérennité de la structure ».

A croire que tout ceci ne serait pas si grave et que les salariés doivent être tenus à l'écart...

Nous ne l'entendons pas ainsi, par respect pour les salariés d'Air France et du CCE, nous ferons tout pour que cet audit ne soit pas enterré.

Vous trouverez la synthèse sur notre site : www.unsa-pnc.com

D'ores et déjà, nous étudions la faisabilité d'une action en justice.

Le poste de Secrétaire Général, occupé provisoirement par un PNT, sera vacant à partir du 21 janvier il appartiendra alors aux élus de cette session du CCE de mettre en place un nouveau Secrétaire Général... Certains, comme la CGT par communiqué de presse, se font déjà passer pour des gestionnaires hors pair seuls capables de redresser la situation (les élections professionnelles approchent). Mais serait-il responsable de retrouver à la tête du CCE certaines organisations syndicales dont la gestion vient d'être épinglée lors de leurs précédents mandats (CFDT/ FO de 2007 à 2011 et CGT/ FO de 2005 à 2007) ?

Pour nous PNC, ce gâchis prouve, une fois de plus, le bien fondé de notre décision de gérer de façon autonome notre CE.

Conformément à la loi, le versement des subventions directement à notre CE, appelé communément inversion des flux, permet grâce à une gestion saine d'offrir à l'ensemble des salariés des prestations plébiscitées par tous, tout en assurant le principe de solidarité.

Plutôt que de stigmatiser la population PN, il serait souhaitable que l'ensemble des salariés d'Air France puisse bénéficier d'un système légal qui continue de faire ses preuves (400 euros de subventions par agent, activités culturelles, chèques cadeaux et culture, billetterie en ligne, médiathèque etc...)

Il est peut-être temps de se poser les bonnes questions et d'en finir avec une polémique insupportable et totalement mensongère que le seul CE OA est responsable de tous les maux...

L'UNSA mettra tout en œuvre pour repenser entièrement le système de gestion aujourd'hui obsolète du CCE afin de garantir les activités sociales et culturelles auxquelles tout salarié d'Air France a droit.